

Guide du budget participatif 2026

La Municipalité de Mont-Blanc est heureuse de lancer son tout premier budget participatif !

Avec cette démarche, nous vous invitons à imaginer et à proposer des projets qui répondent aux besoins de notre communauté, puis à voter pour ceux qui vous inspirent le plus. C'est une belle occasion de mettre vos idées en action et de contribuer, ensemble, à un milieu de vie encore plus dynamique et à l'image des gens qui l'habitent.

Ce guide a été préparé pour vous accompagner à chaque étape. Vous y trouverez les informations essentielles pour bien comprendre le fonctionnement du budget participatif, les critères à respecter et les conseils utiles pour déposer un projet clair, réaliste et porteur pour Mont-Blanc.

Ensemble, continuons de faire de notre municipalité un trésor à partager !



Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Le budget participatif est un processus démocratique qui donne directement la parole aux citoyennes et citoyens de Mont-Blanc. Il vous permet non seulement de proposer des idées de projets, mais aussi de décider collectivement lesquels seront réalisés grâce à une somme allouée à cet effet par le Conseil municipal.

Concrètement, c'est une occasion de :

- **TRANSFORMER** vos idées en actions concrètes pour votre communauté ;
- **AMÉLIORER** votre milieu de vie en répondant à vos besoins réels ;
- **PARTICIPER** directement aux décisions municipales ;
- **COLLABORER** avec les membres de votre communauté, le Conseil municipal et l'administration de la Ville.

Ce processus se veut ouvert, transparent et accessible à toutes et à tous. C'est une belle façon de mieux comprendre le chemin qui mène d'une idée à sa réalisation concrète sur le terrain.

Objectifs du budget participatif ?

Le budget participatif de Mont-Blanc poursuit les objectifs suivants :

- **Donner la parole** aux citoyennes et citoyens, en valorisant leur créativité et leurs idées ;
- **Permettre à la population** de proposer des projets qui répondent aux besoins et aux intérêts de l'ensemble de la communauté ou de certains groupes ;
- **Confier aux citoyens** le pouvoir de décider dans quels projets le budget alloué sera investi ;
- **Encourager la participation** des jeunes (dès 12 ans), des familles, des aînés, des nouveaux arrivants et de tous les résidents, donc de tous les résidents et villégiateurs.
- **Favoriser l'implication citoyenne et collective** autour de projets concrets et rassembleurs ;
- **Renforcer la transparence et la confiance** entre la Municipalité et sa population ;
- **Sensibiliser la communauté** au processus démocratique municipal.



Qui pilote le projet ?

Un Comité de pilotage est mandaté par la Municipalité pour :

- Analyser l'admissibilité des projets ;
- Déterminer la liste finale des projets qui seront soumis au vote des citoyens ;
- Procéder au décompte du vote ;
- Déclarer quels projets sont priorisés.

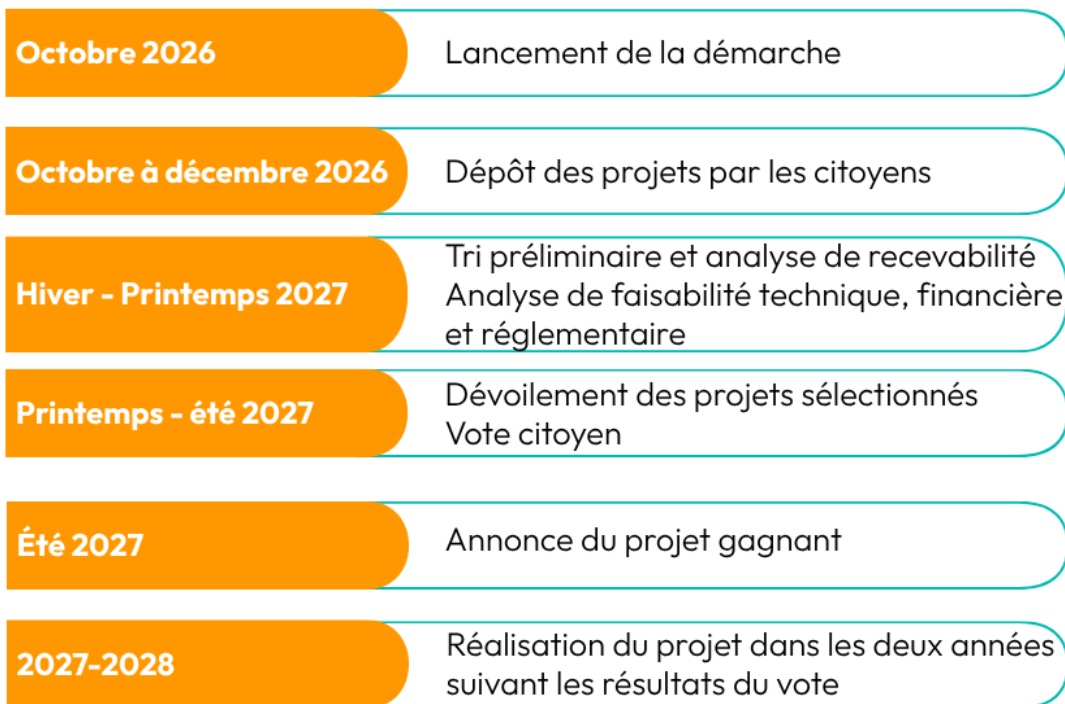
Il est composé de

- 2 élus
- Coordonnatrice aux communications
- Directeur des sports, loisirs, culture et vie communautaire

La coordination du projet est assurée par la coordonnatrice aux communications de la municipalité. Son rôle est d'assurer la logistique du processus, les suivis et l'arrimage entre les Porteurs de projets, le Comité de pilotage, la population de Mont-Blanc et les différents services de la municipalité qui effectueront une analyse technique et financière des projets pour s'assurer de la cohérence avec nos politiques, orientations et critères.



Grandes étapes



Le fonctionnement

Qui peut proposer un projet ?

Toutes les personnes âgées de 12 ans et plus qui résident à Mont-Blanc à temps plein ou à temps partiel peuvent participer. Les élus, les employés de la Ville ainsi que les organismes ne peuvent déposer un projet, mais pourront voter pour leur projet coup de cœur.

Quel est le budget disponible ?

Une enveloppe de 25 000 \$ est réservée à la réalisation des projets retenus dans le cadre du budget participatif de Mont-Blanc.

Au moment du vote, prévu au printemps ou à l'été 2027, chaque participant sera invité à choisir le projet qu'il juge le plus bénéfique pour la communauté, parmi ceux qui auront été soumis.

Le projet ayant recueilli le plus grand nombre de votes, tout en respectant le budget disponible, sera retenu pour réalisation.



En cas de somme résiduelle ou d'égalité entre deux projets, le Comité de pilotage formulera des recommandations au Conseil municipal, qui aura le dernier mot quant aux projets à financer ou à la répartition des fonds restants.

Quels sont les critères d'admissibilité d'un projet ?

Les critères d'admissibilité sont établis afin d'assurer que les projets soumis soient techniquement réalisables. Ces critères sont répartis en différentes catégories qui couvrent tous les aspects essentiels d'un projet, soit les considérations administratives, techniques et financières. Pour être analysé et jugé recevable, un projet doit respecter les critères suivants :

Orientations stratégiques

- Le projet doit s'inscrire dans l'une des aspirations de la Planification stratégique de la Municipalité, soit *Harmoniser le développement du territoire et la protection de l'environnement*, *Assurer la qualité et la pertinence de notre offre de services*, *Faciliter la mobilité active* et *Favoriser la participation citoyenne*.

Administration

- Relever des compétences de la Municipalité.
- Être réalisé sur une propriété municipale.
- Servir l'intérêt collectif (pas un intérêt privé).
- Déposé à titre individuel (un seul projet par personne).
- Proposé par une personne résidant à Mont-Blanc, âgée de 12 ans et plus.
- Ne pas être soumis par un élu, un employé municipal, un organisme ou une entreprise privée.
- La planification et la réalisation doivent débuter dans les deux ans suivant l'annonce des résultats du vote citoyen.
- Être géré entièrement par la Municipalité.
- Avoir une durée de vie minimale de trois ans.
- Être décrit suffisamment clairement pour permettre l'analyse juridique, technique et financière.
- Ne pas contenir d'éléments discriminatoires, diffamatoires ou religieux.



Techniques

- Ne pas nécessiter l'acquisition d'un terrain, d'un local ou d'un immeuble.
- Le financement ne doit pas concerner uniquement l'étude du projet.

Financiers

- Représenter une dépense en investissement durable (aménagement ou équipement).
- Ne pas être déjà en cours d'exécution.
- Aucune dépense engagée avant l'adoption du projet ne sera couverte.
- Respecter le budget maximum de 25 000 \$.
- Les bénéfices ne doivent pas être privatisés.
- Les frais de fonctionnement annuels ne doivent pas dépasser 5 % (maximum 1250 \$) du montant investi.
- Le projet doit être accessible gratuitement à la population.

Comment déposer votre projet ?

En ligne

Remplir le formulaire disponible au www.mont-blanc.quebec/budget-participatif-2027 ou en numérisant le code QR ci-dessous. (à venir)

En version papier

Formulaire disponible à la réception de l'hôtel de ville (100, place de la Mairie) et à la bibliothèque du Lac (64, rue de la Culture). Une fois rempli, le formulaire doit être remis dans l'un de ces lieux.

Consultez l'ensemble des critères d'admissibilité présentés dans ce guide avant de déposer votre projet pour vous assurer qu'il est recevable.

Évaluation de la recevabilité des projets

Le Comité de pilotage étudie la recevabilité des projets proposés, sur la base des critères d'admissibilité établis dans le présent guide. Le Comité de pilotage peut consulter la direction générale de la Municipalité pour obtenir des informations nécessaires à leur évaluation. Ensuite, les projets jugés recevables feront l'objet d'une analyse de faisabilité avant la période de vote citoyen à l'été 2027.



Communication de la liste des projets admissibles

La liste des projets recevables et qui seront soumis au vote de la population est communiquée par la Municipalité aux Porteurs de projet et aux citoyens via le site web et par tout autre mode de communication, tel que déterminé par la Municipalité.

Pour chaque projet recevable, la liste décrit :

- Le nom du projet
- Une description succincte
- Les impacts attendus
- Le lieu de l'installation ou aménagement
- Le coût estimé du projet

Le nom des Porteurs de projet n'est pas inscrit sur la liste. Ceci a pour but de favoriser un vote citoyen objectif, plutôt qu'un vote personnalisé au soutien du porteur de projet ou des membres de son équipe, le cas échéant.

Le processus et les moyens pour voter sont aussi annoncés.

Toute promotion d'un projet doit se faire dans le respect et la bonne foi. Le Comité de pilotage peut demander à une personne de cesser un comportement qu'il juge inacceptable.

La période de vote

Quand ?

Au cours de l'été 2027. Quand elles seront connues, les dates de la période de vote seront communiquées sur la page www.mont-blanc/budget-participatif.

Qui peut voter ?

Toute personne habitant ou ayant une entreprise sur le territoire de la Municipalité de Mont-Blanc peut voter à raison d'un vote par personne, et ce, sans égard à son âge.



Comment ?

Les projets sélectionnés seront présentés en ligne au courant de l'été 2027.

Pendant la période de vote, le Citoyen éligible au vote pourra le faire par l'un des moyens suivants :

- électroniquement via la plateforme du site web ;
- en personne à l'hôtel de ville, pendant les heures d'ouverture ;
- à la Bibliothèque du Lac, pendant les heures d'ouverture.

Le Comité de pilotage compte sur la bonne foi et l'honnêteté de la population. Il peut prendre les décisions nécessaires pour assurer une consultation juste et fiable.

Résultats

Le Comité de pilotage compile les votes, déclare lequel ou lesquels des projets sont priorisés en vertu du vote et transmet les résultats au Conseil municipal. Tout doublon de vote sera éliminé. Tout bulletin de vote vide, illisible, non conforme ou volontairement annulé sera rejeté.

Le ou les projets gagnants seront annoncés à l'été 2027 sur les différentes plateformes de la Municipalité.

Mise en œuvre du projet priorisé | 2027-2028

La Municipalité de Mont-Blanc adopte les résolutions, alloue les budgets et réalise toute autre démarche requise pour réaliser le ou les projets priorisés, incluant notamment tout appel d'offres, commandes, plans et devis. Elle s'assure de tenir la population informée de l'avancement des travaux et de leur réalisation, sur son site web, dans la section dédiée au budget participatif et par tout autre mode de communication approprié. La mise en œuvre du ou des projets priorisés est assurée par le service approprié, selon la nature du ou des projets.

Une inauguration officielle est organisée par la Municipalité dès que le ou les projets sont complétés. La population sera invitée à y participer.



Conseils pour présenter une idée claire et porteuse pour la communauté

Déposer un projet, c'est simple ! Voici quelques conseils pour maximiser vos chances :

Soyez clair et précis

- Décrivez votre projet en termes simples, sans jargon.
- Indiquez quoi, où et pour qui en quelques phrases.

Mettez l'accent sur les bénéfices collectifs

- Montrez en quoi votre projet profite à la collectivité.
- Soulignez les retombées positives (ex. : convivialité, sécurité, verdissement, culture, loisirs).

Choisissez un emplacement pertinent

- Précisez l'endroit où votre projet pourrait être réalisé.
- Assurez-vous que ce soit sur un terrain public.

Restez réaliste

- Respectez, au mieux de vos connaissances, le budget maximal de 25 000 \$, par exemple en proposant un ajout ou une amélioration dans un parc, l'installation de panneaux éducatifs dans un sentier, etc.
- Assurez-vous que le projet a une durée de vie minimale de trois ans.
- Pensez pratique : entretien, sécurité, durabilité.

Inspirez et mobilisez

- Donnez un titre accrocheur à votre projet.
- Expliquez pourquoi il est important pour vous et votre communauté.
- Mettez en valeur son caractère rassembleur.

Vérifiez avant de soumettre

- Relisez votre description pour qu'elle soit simple et facile à comprendre.
- Demandez à un proche : « Comprends-tu bien ce que je propose ? ».
- Inspirez-vous d'exemples réussis ailleurs (mobilier urbain, verdissement, jeux pour enfants, installations culturelles).
- Assurez-vous que votre idée respecte bien tous les critères d'admissibilité.

Un bon projet est clair, utile, faisable et inspirant !



Questions

En plus de ce guide, une section Foire aux questions sera également disponible sur le site web de la municipalité.

Pour toute autre question, vous pouvez nous écrire à communications@mont-blanc.quebec.

À vous de jouer!

Le budget participatif est une occasion concrète de faire entendre vos idées et de contribuer directement à l'évolution de votre milieu de vie. Chaque proposition peut faire émerger une nouvelle façon de répondre aux besoins de la communauté, de créer des espaces rassembleurs et d'améliorer le quotidien des citoyennes et citoyens de Mont-Blanc.

Cette démarche prend tout son sens grâce à votre participation. Que vous souhaitiez proposer un projet, faire connaître les besoins de votre secteur ou voter pour votre projet préféré, votre contribution compte. Le budget participatif est un processus par et pour les citoyens : il repose sur vos idées, vos priorités et votre engagement envers la communauté.

Ensemble, imaginons et réalisons un projet qui répond véritablement aux besoins de Mont-Blanc et qui contribue à en faire un milieu de vie dynamique, inclusif et à l'image de sa population. Participez en grand nombre!

